

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-CAP-des-PCEA-du.html>



Compte rendu de la CAP des PCEA du 22 mai 2013

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : vendredi 24 mai 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ordre du jour :

1 : Promotion au grade de la Hors Classe

Le ratio promu-promouvable est de 7% pour l'année 2013. (comme pour 2012 et 2014).

Le nombre de collègues promus est de 161 pour un nombre de promovables de 2296 (998 dossiers déposés).

Pour être promu à la hors classe cette année, il est nécessaire d'avoir un total de 125 points et d'être parmi les collègues les plus âgés.

2 : Demandes de détachement et d'intégration, mobilités hors enseignement

Les élus [PCEA](#) émettent systématiquement un avis favorable aux collègues qui font des vœux de mobilité hors enseignement. Il faut cependant savoir que c'est l'avis de la structure d'accueil qui est le plus souvent déterminant. L'arbitrage entre les candidats des différents corps aura lieu le jeudi 27 juin 2013. Nous n'y siégeons pas. Il faut donc, après cette date, contacter le bureau de gestion des enseignants rue de Varenne pour savoir si la mobilité envisagée se concrétise.

3 : Avis sur la liste d'aptitude pour intégration dans le corps des PCEA

Les candidatures recevables sont au nombre 12 mais les possibilités ne sont que de 5. Les possibilités sont déterminées par le nombre de collègues reçus aux concours en N-1 (1/9ème) qui sont particulièrement limitées depuis quelques années.

4 : Divers

[EQP](#) : Le jury a délibéré à Toulouse la semaine dernière et la totalité des collègues PCEA est reçue.

Mutations : Les arrêtés sont partis le 20 avril et il ne reste à envoyer ce jour que 6 arrêtés concernant les départements d'Outre Mer.

Cas particuliers : des collègues inquiets sur leurs mutations nous avaient sollicités et nous pouvons apporter des réponses à certains.

Retraite de Francis LUCAS : notre coordonnateur de [CAP](#) fait valoir ses droits à la retraite à compter du premier septembre. Après l'avoir remercié pour ses 32 ans au service des collègues, la CAP des PCEA informe les collègues qu'il sera remplacé par Denis RODET.

Compte rendu de la CAP des PCEA du 22 mai 2013

Pour la CAP des PCEA, les [élus paritaires](#) :

Francis LUCAS (Auch) Michel HUAUX (Coutances) Sylvain GUENARD (Amiens) Yannick LE BLANC (Surgères)
Denis RODET (Châteauroux) Émile BASIN (Saint-Herblain)